



Convocation à l'assemblée Générale ordinaire 2016 du Comité local d'Attac La Ciotat.

Cher-e adhérent-e,

L'assemblée générale ordinaire du comité local de la Ciotat aura lieu **le samedi 11 juin 2016** à partir de 18h chez une de nos adhérentes, Michèle Ribuoat, 69 avenue Franklin Roosevelt à La Ciotat.

L'Assemblée Générale est un moment important et convivial dans la vie d'une association.

Après un pot d'accueil et l'émargement, nous aborderons l'ordre du jour suivant :

1°) Rapport annuel d'activité 2015

2°) Rapport annuel de gestion 2015

3°) Renouvellement du Conseil d'Administration

4°) L'Assemblée Générale sera suivie d'un débat sur le thème : « Partis politiques, Mouvements sociaux » et se conclura autour d'un repas tiré du sac.

Rappel de l'article 8-1 alinéa 1 des statuts : " Le Conseil est composé de 10 à 29 administrateurs, administratrices élu-es par l'Assemblée générale ".

Rappel des articles 8-2 des statuts. *La durée* du mandat des membres du conseil d'administration est de deux ans, à compter du jour de leur élection par l'Assemblée générale. Ils sont rééligibles sans limitation. En cas de vacance, de nouveaux administrateurs, administratrices peuvent être coopté-es par le Conseil pour la durée du mandat du Conseil qui reste à courir.

Les élu-es au CA à renouveler pour deux ans en 2016 : *Philippe BONNEAU, Perla CHOCTEAU, Mariann CHRETIEN, Edmond DIAQUES, José STERENZY*

Les membres élu-es en 2015 pour deux ans: *Roger DELLAC, , Elsa DRILLON, , Mathieu FAVRE, Joëlle ROJAS, Annie DANON.*

Les candidatures seront reçues au plus tard une semaine avant la date de l'assemblée générale, soit avant le 4 juin 2016, soit par courrier adressé à La Ciotat ATTAC, Maison des Associations, place Evariste Gras 13600 La Ciotat, soit par e-mail adressé à : laciotat@attac.org ou à lina.chocteau@wanadoo.fr.

Tout membre a le droit de se faire représenter par un autre membre en remettant à ce dernier un mandat écrit. Nul ne peut détenir plus d'un mandat (Article 11- 5. des statuts).

Seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent se porter candidats et voter pour la désignation des nouveaux membres du CA, (il sera possible de ré-adhérer le jour de l'Assemblée Générale).

En comptant sur la présence de chacun-e , nous vous prions de recevoir nos salutations les plus amicales.

Cordialement, le Conseil d'Administration.

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 11 juin 2016

M. /Mme _____ en tant que "mandant"

Donne pouvoir à M./Mme _____ en tant que "mandataire",

de me représenter et de voter en mes lieu et place

Ecrire à la main et signer : Bon pour pouvoir

MANDANT

MANDATAIRE